

## REGLEMENT DERBY DE SERRE CHE DIMANCHE 8 AVRIL 2012

### 1/CALENDRIER

Le Derby de Serre Che aura lieu le 8 AVRIL 2012 organisé par l'Office du Tourisme de Serre Chevalier.

### 2/PARTICIPATION

Chaque concurrent s'inscrit individuellement dans une des disciplines : ski, monoski, snowboard, télémark.

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 16 ans minimum sur présentation d'une pièce d'identité. Les mineurs doivent présenter, au plus tard le jour de retrait du dossard, une autorisation parentale.

Les participants non licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude aux sports de compétitions datant de moins de 15 jours.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler.

Un niveau minimum requis est demandé aux participants (piste noire par toutes neiges et tous temps).

### 3/ENGAGEMENT et ASSURANCE

Le prix de l'inscription est de

- 40 € TTC comprenant l'engagement, le forfait ski du Dimanche 8 Avril 2012 avec assurance (le document précisant la couverture vous sera remis en même temps que le dossard), le buffet et un cadeau aux couleurs de la station

L'inscription est payable à l'ordre du Trésor Public.

Tout participant inscrit est réputé connaître et avoir accepté sans réserve les termes du présent règlement.

A cet effet, il devra joindre à son bulletin d'inscription une copie du présent règlement revêtue de la mention « Lu et approuvé », datée et signée.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet : <http://www.serre-chevalier.com/Derby-de-Serre-Chevalier>

L'inscription ne sera validée que par l'envoi, par chaque concurrent, du bulletin d'inscription, le règlement signé par le concurrent ainsi que par la remise du certificat médical ou d'une photocopie de la licence.

Les bulletins d'inscription sont à faire parvenir à l'adresse suivante : **Office de Tourisme - Derby de Serre Che – BP 20 - 05240 Serre Chevalier**. Aucune confirmation écrite d'inscription ne sera adressée.

### 4/ LES DOSSARDS

La confirmation des inscriptions et les dernières inscriptions pourront être faites le Samedi 7 Avril de 17 H à 19 H (pas de remise de dossard) et le Dimanche 8 Avril de 7 H 30 à 8 H 30. Les dossards seront remis au moment du briefing qui aura lieu le Dimanche 8 Avril 2012 à 8 H 30. Ils devront être restitués à l'issue du premier run.

Après le traitement des résultats, les qualifiés à la super finale pourront retirer leur dossard au lieu de rendez vous pour le buffet. Ils devront être restitués à la fin du run.

Tous les participants doivent être en possession des documents prévus à l'article 2 ou les avoir remis lors de leur engagement. Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve.

### 5/ DEPART/PARCOURS

Les parcours vous seront dévoilés au briefing course le Dimanche 8 Avril 2012 à 8 H 30.

- Un premier run pour tous les concurrents
- Une Super Finale pour les plus rapides des seniors et des juniors (environ 30 finalistes hommes et femmes)

Les départs se feront par vague de 5 riders. L'ordre de départ sera tiré au sort et sera affiché sur une liste de départ. Les riders doivent respecter cet ordre. En cas de retard, une pénalité sera appliquée.

Une liste de départ pour la super finale sera affichée après traitement des résultats du premier run.

Les parcours se déroulent à vue en suivant des portes directionnelles. Aucune reconnaissance ne sera effectuée.

L'accès aux remontées mécaniques sera autorisé à partir de 9 H 00 sur présentation du dossard.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur. Des parcours de repli seront prévus en cas de mauvaises conditions météorologiques.

### 6/ETAT DU TERRAIN

Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

## **7/SECURITE**

Le port du casque de ski homologué ainsi que l'ARVA sont obligatoires (si vous n'en possédez pas, le service des pistes pourra vous prêter un émetteur Recco). Un sac à dos ou une protection dorsale sont recommandés.

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité de l'organisateur conformément à la réglementation en vigueur. Ils seront confiés au service des pistes de la station.

## **8/ CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage, le traitement des résultats seront assurés par l'Ecole de Ski Français.

## **9/SANCTIONS**

Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, au respect de la nature par l'abandon d'objets, la tenue de propos incorrects envers le Comité d' Organisation ou l'un de ses membres pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d' Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

## **10/CLASSEMENT**

Un classement individuel homme et femme par discipline et par catégorie sera effectué :

Catégorie Junior : à partir de 16 ans et moins de 18 ans

Catégorie Senior : à partir de 18 ans

Toute réclamation relative au classement devra être formulée, par écrit, dans les 30 mn après la publication ou la proclamation du classement et remise au Comité d' Organisation.

## **11/RECOMPENSE**

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés sous forme de dotation (dotation sponsors, forfaits remontées mécaniques, séjours,...).

## **12/ANNULATION**

Le Comité d' Organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux.

## **13/REMBOURSEMENT**

Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus ou en cas de force majeure, le Comité d' Organisation devra décider, soit de son report, soit de son annulation. Dans aucun cas, le prix des engagements ne sera remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée quel qu'en soit le fondement juridique.

## **14/ CONTESTATIONS**

Toutes contestations dirigées contre l'organisateur ou relatives à l'application du présent règlement seront portées devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quels que soient la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements.

Nom, Prénom : .....

Date et signature, précédées de la mention « Lu et approuvé »

**BULLETIN D'ENGAGEMENT  
DERBY DE SERRE CHE  
DIMANCHE 8 AVRIL 2012**

**A retourner à  
OFFICE DE TOURISME DE SERRE CHEVALIER  
B.P. 20  
05240 SERRE CHEVALIER**

**Un seul inscrit par bulletin**

**NOM ..... PRENOM.....**  
**DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....**  
**ADRESSE COMPLETE.....**  
**TELEPHONE .....MOBILE.....**  
**E-MAIL .....**  
**HOMME/FEMME.....**  
**ENGIN DE GLISSE (ski, snowboard, télémark, monoski).....**

**PIECES A JOINDRE dans le dossier d'inscription (indispensable) :**

- Chèque de 40 € (à l'ordre du Trésor Public)
- Règlement de la course avec mention « lu et approuvé », daté et signé.
- Certificat médical d'aptitude aux sports de compétition datant de moins de 15 jours (à présenter au plus tard le jour du retrait du dossard) ou licence
- Une autorisation parentale pour les mineurs

**PIECE A PRESENTER A LA REMISE DES DOSSARDS :**

- Pièce d'identité

**POUR ORGANISER VOTRE HEBERGEMENT**

**SERRE CHEVALIER RESERVATION**

**[resa@serre-chevalier.com](mailto:resa@serre-chevalier.com) – Tél. +33(0)4 92 24 98 80**